

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 23 AVRIL 2018 à 18h30

Sous la Présidence de M. Christian PEYRON, Maire.

Etaient présents :

Cl. RAFINESQUE - J. BERNARD - C. ROS - F. BALBI - R. ROCHE - J. LEBEGUE - M.A. ALTIER - G. MARCHAND - Th. SABATIER - JF. TRAMIER - V. VICENTE - P. CHARLES - N. GILLET - A. DEPEYRE - Cl. COTTIN - S. BASTET.

Procurations : B. RIGGIO à M.A. ALTIER - Y. CHETTOUH à C. ROS - B. ROMANINI à J. LEBEGUE - A. GARCIA à F. BALBI - R. ROUX à R. ROCHE - F. BRUNA à S. BASTET.

Absents Excusés : B. SANCHEZ - C. FAURE - M. LOPEZ - E. GAMBARO.

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. PEYRON.

M. Patrice CHARLES se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Approbation unanime du procès-verbal du conseil municipal du 26 Mars 2018.

3/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

Arrivée de Monsieur FAURE à la 3^{ème} question.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un véhicule municipal à la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

4/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CHCM

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour verser une subvention exceptionnelle à l'association « Cercle Haltérophile et Culturiste Mondragonais » d'un montant de 1 000 € pour le déplacement des athlètes participant à des compétitions internationales.

5/ ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX « SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE »

Rapporteur : M. RAFINESQUE.

Accord unanime pour retenir l'offre de l'entreprise HORIZON SIGNA pour un montant global et forfaitaire de 26 324.34 €, pour une durée de 3 ans (2018-2019-2020).

Monsieur RAFINESQUE précise que sur les 4 offres déposées, 3 sont des groupes. « HORIZON SIGNA » quant à elle est une entreprise artisanale qui convient parfaitement aux besoins des petites Communes par son efficacité et sa disponibilité.

6/ APPROBATION CREATION D'UN SYNDICAT MIXTE DU SCOT – RHONE PROVENCE - BARONNIES

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord à la majorité pour autoriser la création d'un Syndicat Mixte du SCoT de Rhône-Provence-Baronnies.

Monsieur le Maire ajoute que la création de ce syndicat permet de conserver un lien avec le site Tricastin qui est une source de recettes.

(2 oppositions : M. BASTET – Mme BRUNA).

7/ REGULARISATION PAIEMENT CARTES TEMPS LIBRES ET CHEQUES LOISIRS

Rapporteur : Mme ROS.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à régulariser le paiement des chèques loisirs et cartes temps libres pour un montant total de 2 017.50 €.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE – DDEN

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord à la majorité pour verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN), reconnue d'utilité publique et qui veille aux bonnes conditions des enfants à l'école et autour de l'école.

Monsieur FAURE regrette qu'en raison du désengagement de l'état, les communes sont sollicitées pour verser des subventions à sa place. De plus, il trouve anormal que le montant de la subvention soit identique à celui d'une ville, comme Carpentras ou Avignon. Il ajoute qu'il vote pour cette subvention cette année, mais qu'il en sera autrement l'année prochaine si toutefois les DDEN renouvellent leur demande.

Monsieur le Maire propose qu'un courrier leur soit adressé afin d'avoir des explications et un compte-rendu plus détaillés sur le fonctionnement et les interventions de cette association.

(1 opposition : M. COTTIN).

9/ AVENANT N°1 A LA DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS – TRAVAUX DIVERS SUR LE BATIMENT DES ECOLES

Rapporteur : M. PEYRON.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au fonds de concours dans le cadre de travaux complémentaires sur le bâtiment des écoles du groupe scolaire Jean Moulin.

10/ INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. PEYRON.

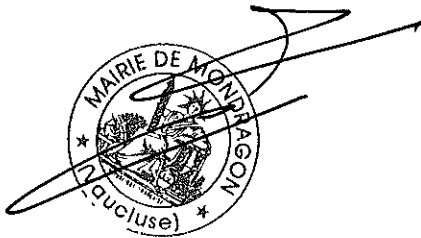
- Arrêté décidant la révision d'un loyer d'un bien communal

- Le loyer mensuel de l'emplacement du parking collectif n°10 sis rue Anatole France occupé par M. Michel CAUSSE est porté à 40.93 € à compter du 1^{er} avril 2018,
 - Le loyer mensuel du logement situé au 2^{ème} étage du groupe scolaire Jean Moulin est porté à 506 €.
- Information sur le courrier reçu le 9 avril 2018 de la Chambre Régionale des Comptes ayant pour objet une saisine budgétaire dans le cadre d'une formation illégale des élus d'opposition.

La séance est levée à 19h10.

Fait à MONDRAGON, le 24 avril 2018.

**Le Maire,
Christian PEYRON.**



**Le Secrétaire de séance,
Patrice CHARLES.**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrice CHARLES', written over a horizontal line.